



Le Petit Journal de Saint Augustin

*"Il m'est apparu que le temps est une distension; mais de quoi, je ne sais.
Il serait étonnant que ce ne fût pas de l'esprit lui-même."
(Saint Augustin)*



SOMMAIRE

Compte rendu des commissions

Travaux	p. 4-5
Voirie	p. 5-6
PLU—PADD	p. 7
Budget	p. 8-9

Info Village

Elections départementales	p. 10
Brocante de Barny	p. 12
Autres Infos	p. 11-15

Environnement L'Aubetin

p. 16 – 17

Interview

Des maraîchers BIO à Saint Augustin	p. 18-19
-------------------------------------	----------

AGENDA DES MANIFESTATIONS

17 Mai

Brocante de Barny

4 Juillet

Feu d'Artifice et bal populaire

5 Juillet

Brocante de Sainte Aubierge

12 Septembre

Forum des Associations

13 Septembre

Village Propre

17 et 18 Octobre

Fête de la pomme

31 Octobre et 1^{er} Novembre

Bourse aux vêtements, Puéricultures

15 Novembre

13ème Raid de l'Aubetin

29 Novembre

Repas de l'Age d'Or

4 et 5 Décembre

Téléthon

6 Décembre

Elections régionales 1er tour

12 Décembre

Loto gourmand

13 Décembre

Elections régionales 2ème tour

L'édito du Maire



Je suis heureux, chers administrés, de vous livrer ce Petit Journal de Saint Augustin riche en informations. Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble de la commission Informations pour la réalisation de ce nouveau numéro.

Suite à l'interpellation d'habitants quant au devenir de l'if situé au carrefour Epieds/Meaux (ancien emplacement du monument aux morts) la municipalité a diligenté une enquête auprès de professionnels : il en ressort que pour permettre au bus du SIRP de déposer nos enfants en sécurité aux écoles, il nous faut retirer cet arbre. Une réflexion pour le déplacer a été engagée : elle débouche d'une part sur un coût colossal pour

notre porte monnaie et d'autre part ne garantit pas sa survie.

Malgré les baisses de dotation de l'état, la chute des subventions, le désengagement de la DDT et les rythmes scolaires nous avons pu présenter avec la commission finances, un budget équilibré sans avoir recours à l'augmentation des taxes communales. Une gestion saine en bon père de famille implique parfois de faire les bons choix.

La plupart d'entre vous le connaissent déjà bien : je parle de mon quatrième adjoint, Alain Lefebvre. A qui j'ai donné l'année dernière la dure mission de s'occuper de la sécurité de tous les usagers du domaine public, routier ou non. Sa mission qui n'était pas des plus simples va désormais être relayée par la police nationale. Je tiens donc à vous informer qu'à partir de début juin, tout défaut de stationnement sera verbalisé, avec un soin tout particulier pour les usagers se réservant abusivement le droit d'utiliser les places handicapés. Bel image de civisme pour les enfants qu'ils accompagnent...

Trois procédures en correctionnel sont en cours pour dépôt sauvage et non respect de la salubrité publique. Pour dépôt de déchets non conformes dans, et à côté, des containers semi-enterrés. La commune agit pour le confort et le bien être de tous, et punira donc tout manque de civisme de manière exemplaire. Car ce sont chaque année quelques milliers d'euros qui impactent nos impôts.

Soyez vigilants, lisez bien la page 11 : ne réunion publique a eu lieu le 29 avril, sujet : « Vol par ruse ». Ce 6 mai, trois tentatives de vol chez l'habitant autour de 3h30 ont eu lieu à Saint Augustin. **FAITES LE 17, MEME SI C'EST UNE FAUSSE ALERTE!** Et prévenez la mairie dès le lendemain : nous effectuons également des opérations de vigilance.

Pour répondre à certains au sujet de la réunion publique et sa communication : une Newsletter a été transmise à 200 foyers environ dès que nous avons eu confirmation du rendez-vous.. **S'il vous plaît, INSCRIVEZ-VOUS, pour être informés en temps réel de ce qui peut être important dans votre quotidien!**

Tant de choses à vous dire, mais plus assez de place... N'hésitez pas à venir me voir, je suis disponible et j'aurai plaisir à vous rencontrer,

Bonne lecture,
Votre maire,

Sébastien HOUDAYER.

Saint-Augustin

TRAVAUX

PARC DE JEUX

Lundi 9 mars, nous avons eu le plaisir d'ouvrir le parc de jeux pour les enfants.

Le parc est pour le moment constitué d'un ensemble et de deux jeux à ressort, mais des jeux supplémentaires sont d'ores et déjà prévus au budget 2015. Nous rappelons que le parc est **accessible aux enfants de 2 à 10 ans, sous la surveillance des parents.**



Une jachère fleurie a été semée afin d'agréments le parc.

Nous avons laissé le terrain de basket ouvert aux ados en attendant la mise en place d'un parc multisports.

CABINET MEDICAL



Mise en place d'un passage en béton lavé pour faciliter l'accès au parking médecins du cabinet médical.

CONTAINER SEMI-ENTERRES



Mise en place d'un béton lavé pour rendre plus propres l'accès et les abords des containers semi-enterrés.

RAPPELS

- ♦ les cartons de grand volume doivent impérativement être découpés en pièces et insérés dans le container adéquat.
- ♦ Les déchets doivent être mis **DANS** les containers...

SALLE POLYVALENTE

La remise en état de la salle des fêtes se poursuit :

- ♦ isolation du plafond du hall d'entrée pour améliorer l'isolation générale du bâtiment
- ♦ Changement de la porte intérieure de la cuisine
- ♦ Remise aux normes de sécurité
- ♦ Les peintures (plafond et murs) ont été refaites dans les toilettes, et un radiateur a été changé.



EGLISE

Modification des mains courantes d'accès à l'église pour les rendre plus opérationnelles.

ECOLE PRIMAIRE



Un portail neuf a remplacé la porte grillagée vétuste qui fermait la cour de récréation de l'école primaire. Le reculement de la clôture par rapport à l'ancienne limite permettra dans l'avenir de créer un accès à la bibliothèque de l'école avec rampe aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduites).

PMR



L'aménagement des arrêts d'autobus pour l'accès aux personnes à mobilité réduite touche à sa fin.

VOIRIES

PURGES DE VOIRIE

Le renforcement des bords de voirie ont été réalisés : les travaux ont débuté par une « purge » (décaissement), puis stabilisation par compactage de graves, et couverture par enrobé bitumeux.

Rue du Saussoy, Rue d'Esse, Rue des Co-teaux.



RUE DE LA BEAUDETTE

Le haut de la rue de la Beaudette va être équipé d'un stop afin de sécuriser le carrefour Beaudette/Melun. En effet, la priorité à droite actuelle est trop souvent ignorée de la part des usagers...

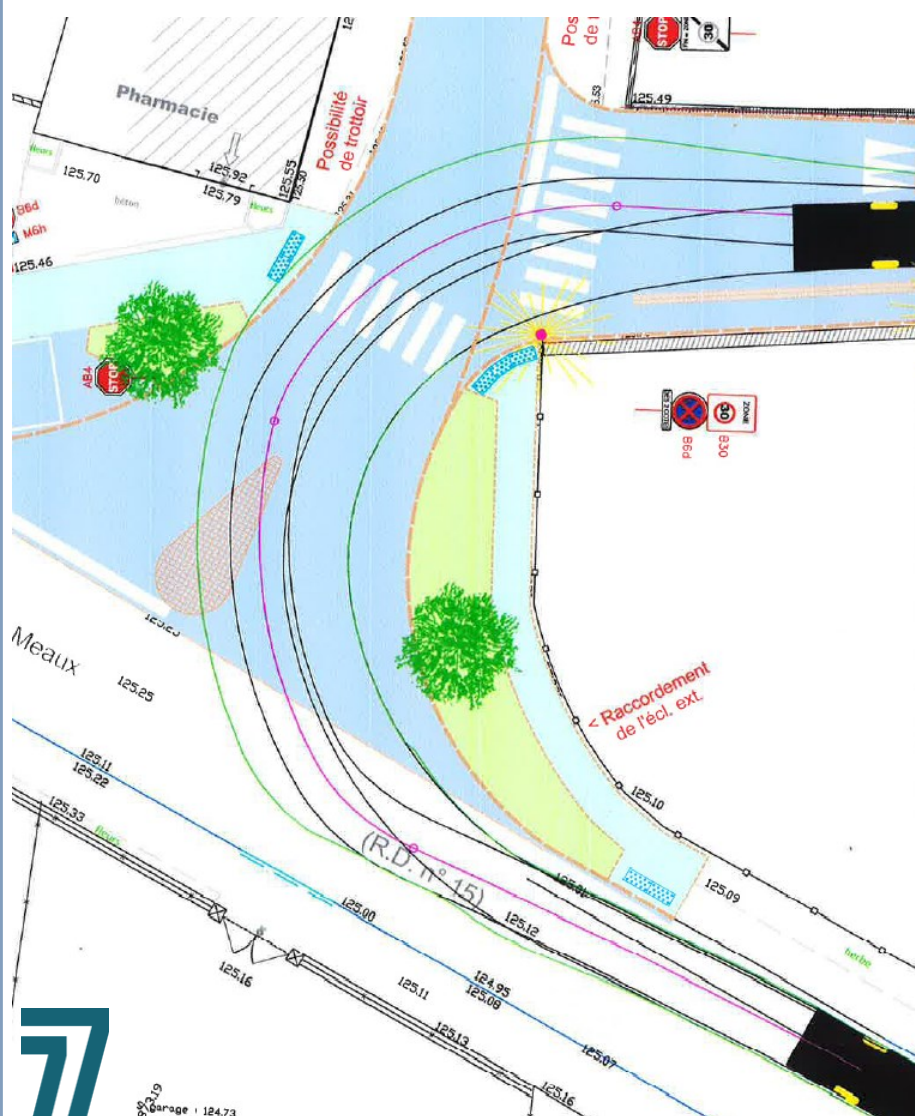
De plus un miroir de voirie situé face au stop permettra une meilleure visibilité aux automobilistes sortant de cette rue.



AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'EPIEDS

Suite à une décision du conseil municipal du 06 février 2015, le cabinet Greuzat a été retenu pour réaliser une étude préalable, en collaboration avec le CAUE 77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne), sur le réaménagement du carrefour Epieds/Beautheil/Meaux, ainsi que pour la création de la voirie de Beautheil et la dépose écoles.

L'étude a été rendue et fait apparaître la nécessité de réaménager considérablement ce carrefour en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons. Le plan présenté est le suivant :



Nous rappelons que l'aménagement de la voirie de Beautheil a pour objectif de permettre, dans un premier temps, la circulation des cars de dépose scolaire. **Il est tout particulièrement motivé par la nécessité d'abandonner le circuit actuel qui impose aux cars un parcours supplémentaire de 8kms pour faire demi-tour et le stationnement rue de Melun qui gêne la circulation.** Cette voirie servira par la suite de desserte au plateau sportif.

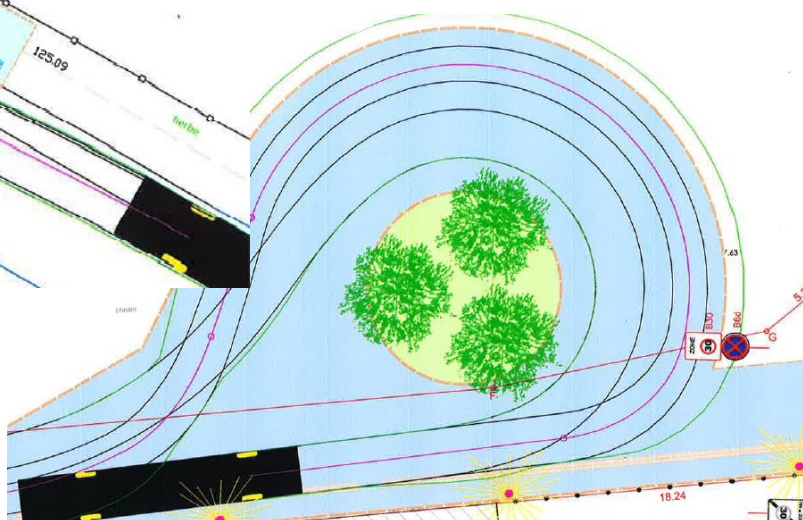


Schéma de la dépose Ecoles

77

L'étude a par ailleurs montré que l'if actuellement planté au milieu du carrefour ne pouvait pas être conservé.

Taxes Locales 2015

Le Conseil municipal a décidé de **NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition pour 2015. *Ils restent donc les mêmes que l'année précédente soit :*

Taxe d'habitation.....	20.90 %
Taxe foncière (bâti).....	17.98 %
Taxe foncière (non bâti).....	48.56 %
CFE *.....	19.43 %

* (Cotisation Foncière des Entreprises)

À NOTER :

Les bases de calcul de l'imposition déterminées par les services de l'Etat ont augmenté en moyenne de 1.29 %.

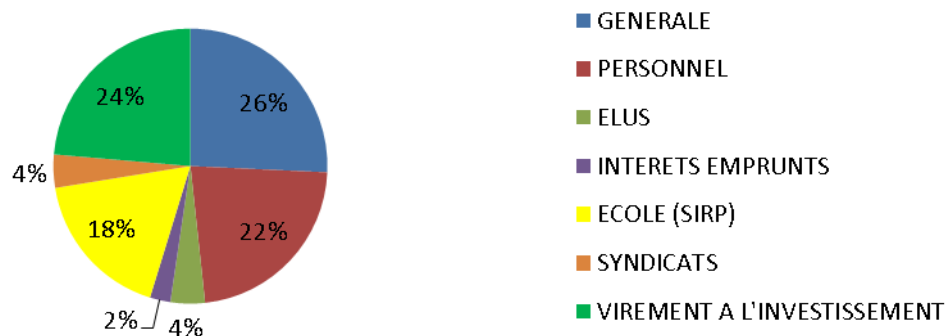
L'augmentation de l'assiette fiscale se traduira donc par une augmentation sur les feuilles d'imposition de chaque contribuable.

BUDGET 2015

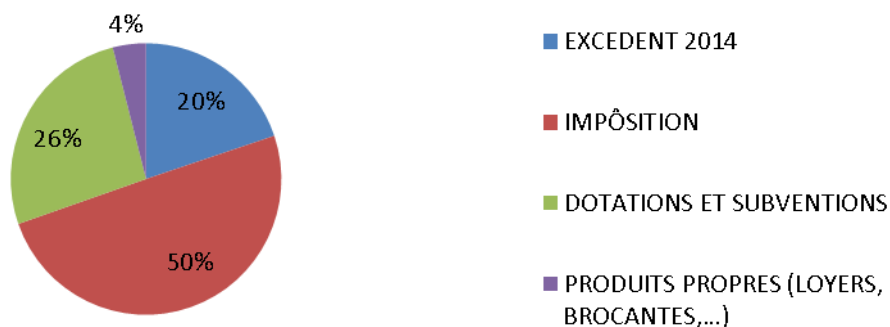
Le vote du budget 2015 a eu lieu lors du conseil municipal du 3 avril dernier

Section de FONCTIONNEMENT votée équilibrée en dépenses et recettes pour 1 439 461.75 €

DEPENSES 2015

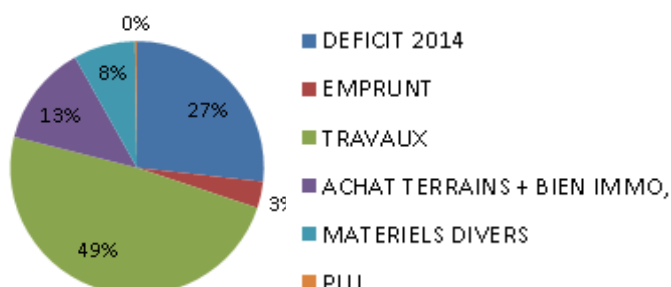


RECETTES 2015

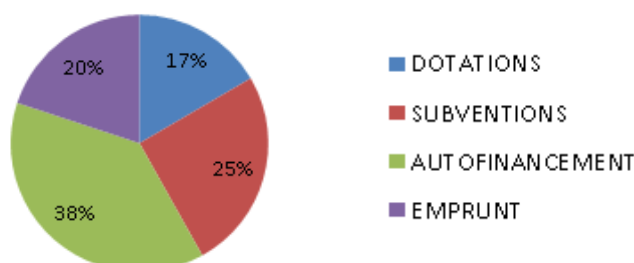


Section INVESTISSEMENT votée équilibrée en dépenses et recettes pour 1 738 375.63 €

DEPENSES 2015



RECETTES 2015



Détail des investissements 2015

1. Acquisition et rénovation du bâti 72 rue de Meaux (café de la Pomme d'Or)

Cet investissement permettra de redynamiser le village par l'installation de commerces de proximité. Il aidera également la commune à supporter la baisse des dotations de l'Etat 2015-2017, en créant des produits financiers : création de deux logements locatifs et deux baux commerciaux.

Suivant nos premières estimations, ce projet devrait **s'autofinancer jusqu'à extinction de la dette** (emprunt) en dégagant un revenu annuel pour la commune pouvant varier de 1 900 € à 23 500 € suivant l'occupation des locaux.

A terme, un revenu annuel attendu pour la commune d'environ 38 500 €.

PROJET	MONTANT	SUBVENTIONS	AUTO FINANCEMENT	EMPRUNT
ACHAT BIEN IMMOBILIER	150 000 €	90 000 €	60 000 €	- €
TRAVAUX	564 000 €	218 000 €	- €	346 000 €
TOTAUX	714 000 €	308 000 €	60 000 €	346 000 €

2. Défense incendie (9 768 €) :

Une borne de pompage est prévue à Saint Aubierge pour sécuriser et des bouches incendie seront implantées au Moulinet ainsi qu'au Montcet pour renforcer le réseau de défense incendie.

3. Carrefour de Beautheil/Epied/Meaux (50 000 €) :

Aménagement du carrefour.

4. Mise en accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (9 542.52 €).

5. Vidéo protection (14 977.28 €).

6. Travaux et entretien sur bâtiments et voirie (56 131 €) :

Réfection partielle des toitures du cabinet médical et de la salle des fêtes, restauration du mur dans le cimetière communal, remplacement du portail de l'école primaire (côté église), remplacement de plusieurs panneaux de rue, mise en place de glaces de sécurité et de parcs à vélos.

7. Matériel (63 500 €) :

Services techniques : Remplacement du tractopelle par une mini pelle et acquisition d'une remorque pour son transport.

Salle polyvalente : matériel de cuisson, coupe frites.

Service administratif : Remplacement d'un poste informatique.

VICTOIRE du 8 mai

La capitulation de l'Allemagne a été signée hier à Reims

La fin des hostilités sera officiellement annoncée aujourd'hui

Des dépêches de Londres, transmises par l'A. F. P. déclarent, d'après l'Agence Reuter :

Les Alliés annoncent officiellement la capitulation sans conditions de l'Allemagne. C'est à Reims, dans une école où est installé le Quartier Général du Général Eisenhower que la signature a eu lieu.

Les signataires alliés étaient le général Walter Bedel Smith, chef d'Etat-Major du général Eisenhower pour le commandement suprême interallié, le général Ivan Susloparoff pour la Russie, et le général François Svez pour la France. Du côté allemand, le général Gestor Jodt, nouveau chef d'Etat-Major de la Wehrmacht, a signé.

D'autre part, un correspondant de la radio canadienne précise que cet acte historique a eu lieu à 2 h. 41.

Le communiqué annonçant officiellement la fin des hostilités en Europe est attendu pour demain après-midi.

Proclamation AUJOURD'HUI

Le vendredi 8 mai, nous commémorerons tous ensemble les 70 ans du jour où l'Allemagne cessait définitivement le combat, après 5 ans du conflit le plus dévastateur qu'ait connu l'Europe.

**Venez soutenir par votre présence
ceux qui entretiennent la mémoire et
la reconnaissance qui est due à tous
ceux qui se sont battus contre
la barbarie et le totalitarisme.**

Après le dépôt de la gerbe, un verre de l'amitié sera offert par les Anciens Combattants.

FEU D'ARTIFICE

4 JUILLET 2015

Cette année, le feu d'artifice illuminera le ciel de Saint Augustin le 04 juillet 2015.

La kermesse pour les enfants débutera cette soirée ; elle sera suivie de la retraite aux flambeaux dans les rues du village.

Buvette et restauration pour tous sur place.

Un bal clôturera cette journée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL



Les 46 Conseillers Départementaux élus en Seine et Marne lors du vote des 22 et 29 mars dernier ont à leur tour élu au premier tour :

Jean Jacques Barbaux, élu président du département.

Les Missions et les compétences du Conseil Départemental se trouvent dans :

- ♦ L'action sanitaire et sociale dans les différents domaines comme l'enfance, la famille, les adultes handicapés, les personnes âgées, la prévention, la santé, l'insertion, le logement,...
- ♦ L'équipement, les transports, l'environnement et l'économie la voirie, les infrastructures,...
- ♦ L'éducation, le sport et le patrimoine les écoles, collèges, l'enseignement supérieur, la culture, le patrimoine,...

Mais aussi dans d'autres domaines la solidarité, la jeunesse, le cadre de vie, le tourisme tout ce qui entoure notre vie quotidienne et notre bien vivre ensemble.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du Conseil Départemental 77

<http://www.seine-et-marne.fr/>

ou de leur écrire :

**Département de Seine et Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex**

Nos élus du canton :

**Mme Laurence PICARD , élue vice-présidente
Mr Yves JAUNAUX**

A NOTER

**Nous sommes invités à nous
rendre aux urnes
pour renouveler
nos conseillers régionaux les
6 et 13 décembre 2015.**

VIGILANCE POLICE



Le 29 avril dernier, le Capitaine CHEVREMONT de la police de Coulommiers nous a honorés de sa visite lors d'une réunion publique destinée à attirer l'attention des habitants sur la vigilance nécessaire face aux cambriolages, fraudes et autres délits dont sont victimes nombre de nos concitoyens.

Il a notamment rappelé certaines règles élémentaires de sécurité pour se protéger et ne pas faciliter la tâche aux malfaiteurs :

- ♦ **FAITES LE 17 (112 par portable) : n'hésitez pas à signaler tout individu ou véhicule qui vous paraît suspects.** Ces appels restent anonymes mais ils peuvent apporter de précieuses informations aux enquêteurs.
- ♦ **VIGILANTS ENSEMBLE : relayez les informations :** parlez autour de vous, communiquez avec vos voisins.

♦ CAMBRIOLAGES :

fermez les portes à clé : les pots de fleurs, paillassons, etc. sont visités systématiquement. Prenez des photos de vos objets de valeur, les numéros de série de vos appareils. Les pièces les plus souvent visitées sont la chambre des parents, salle de bain et salle à manger.

- ♦ **TRANQUILITE VACANCES : avant de partir en vacances, remplissez gratuitement un imprimé au commissariat de Coulommiers.** Des patrouilles de police passent nuit et jour. Pensez aux alarmes, aux programmeurs de lumières. Demandez aux voisins de vider la boîte aux lettres
- ♦ **FAUX DEMARCHAGE : montrez vous méfiants, ne laissez pas des individus pénétrer chez vous pour faire du repérage :** rendez-vous suite à un appel téléphonique de faux vendeurs, démarchage à domicile..
- ♦ **RESEAUX SOCIAUX : vous n'avez pas que des amis sur les réseaux sociaux, sensibilisez vos enfants !** les informations que vous donnez peuvent être utilisées : dates de vacances, habitudes, détails de votre vie privée..

**La mairie remercie le capitaine
CHEVREMONT pour sa présentation.**

Brocante de Jardin de Barny



Dimanche 17 mai 2015

Cette année, la **Brocante Vide-greniers et jardin** se tiendra sur toute la longueur de la rue de Meaux, depuis le carrefour de la route de Mouroux jusqu'à la rue de la Cascade. Un arrêté municipal règlera la circulation. Nous vous demandons de ne pas stationner sur les trottoirs et d'observer la plus grande prudence lors de vos déplacements.

Comme les années précédentes, les bénéfices de cette brocante serviront à compléter l'aire de jeux des enfants.

Droit d'inscription :

- PARTICULIERS, horticulteurs, fleuristes, pépiniéristes, maraîchers et motoculture 8 € l'emplacement de 2 mètres indivisibles.
Pour les habitants de Saint Augustin qui réserveront un seul emplacement (soit 2 mètres) la somme de 4 € leur sera facturée. Puis 8 € pour chaque emplacement supplémentaire.
- Professionnels de la Brocante 12.50€ l'emplacement de 2 mètres indivisibles.
- Professionnels hors brocante (textiles, matelas, produits manufacturés, CD,...), 25 € l'emplacement de 2 mètres indivisibles.

Vous devez impérativement réserver votre emplacement à la Mairie

Pour les particuliers (sans aucune exception): fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Pour les professionnels de la Brocante ou hors brocante (textiles, matelas, produits manufacturés, CD,...) (Art. 7 et 8) fournir une CARTE PROFESSIONNELLE ou à défaut un extrait de K-Bis datant de moins de 3 mois ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucune inscription ne sera acceptée sans ces pièces.

Lors de votre inscription vous recevrez votre numéro d'emplacement à présenter le 17 mai lors de l'installation.

Seuls les professionnels de l'alimentation, qui sont enregistrés au registre du commerce et qui sont domiciliés à Saint Augustin seront acceptés.

CHASSE AUX OEUFS



Le soleil et les rires des petits et des grands ont animé ce lundi 6 avril 2015 Sainte Aubierge en cette traditionnelle « Chasse aux Œufs ». Comme chaque année, les conseillers municipaux ont fait cuire et ont décoré des œufs durs que les enfants ont pris plaisir à ramasser un à la fois avant de venir l'échanger contre un jouet de leur choix.



Les œufs ont ensuite été dégustés par les adultes en accompagnement du verre de l'amitié offert par la municipalité. Un pique-nique avec barbecue a clôturé cette merveilleuse journée.

JUMELAGE

Mai joli mois de mai...

Cette année la fête du Jumelage a lieu à Saint Augustin... Saint Augustin des Bois dans le Maine et Loire. Quel plaisir de pouvoir retrouver tous nos amis des 4 Saint Augustin! Pendant trois jours, nous allons visiter, festoyer et échanger des fous rires, nous affronter dans des jeux mettant à l'honneur le village champion



toutes catégories en culture générale, pétanque et divers jeux.

Les festivités commencent par une visite de Doué la Fontaine avec son site troglodyte « Classé Site Environnement Remarquable ». Puis nous continuons avec la visite d'une distillerie datant de 1828 : nous découvrons l'histoire de ce lieu conçu par Gustave Eiffel et nous nous laissons guider par toutes les saveurs de liqueurs.. que nous dégustons bien évidemment avec modération.



Nous poursuivons notre escapade par la visite du musée des blindés, symbole de la dimension militaire de Saumur, siège de l'Ecole de la Cavalerie Française ancêtre des blindés. Sans oublier la soirée sous le signe de la bonne humeur et des rires avec repas spectacle animé par deux artistes caméléons. Le dernier jour nous clôturons avec la cérémonie officielle : remise de la coupe des Olympiades, photos, au revoir, larmes, promesses de se revoir bien vite, retour à la maison.

DETECTEUR DE FUMEE



Depuis le 9 mars 2015, les maisons et les appartements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée.

Les personnes du troisième âge qui sont dans l'impossibilité de faire installer cet équipement par un proche peuvent s'adresser en Mairie.

Combien de détecteurs de fumée installer ?

Il en faut au moins un par logement.

Quel détecteur acheter ?

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604

Où installer l'appareil ?

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui installe le détecteur de fumée ?

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement si celui-ci occupe son logement ou s'il le met en location en mars 2015.

Si le logement est déjà loué, le propriétaire peut :

- soit, fournir le détecteur à son locataire,
- soit, lui rembourser l'achat.

Dans ces 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Quelles sont mes obligations auprès des assurances ?

Si cet équipement est effectivement obligatoire, votre société d'assurance ne peut pas vous sanctionner en cas de non installation de détecteur. En revanche, elle peut vous inciter à le faire en vous accordant une réduction sur votre prime ou en vous faisant bénéficier d'offre pour vous en équiper. En cas d'incendie, si vous avez souscrit une garantie contre ce risque, votre logement est donc couvert que vous ayez installé un détecteur ou pas.

Ce détecteur peut vous sauver la vie, pensez-y.

ATTENTION

En cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

ETAT CIVIL



LESAFFRE Raphaël, né le 24/12/2014
LABBE DUPIN Ayden, Mathew, Marcel né le 17/02/2015
LUDINART Janna, Ghislaine, Olena née le 10/01/2015
LANCE Lina, Myriam, Jocelyne, née le 23/02/2015
LASSEAU Théo, Séverine, Maëlys née le 07/04/2015



Claudine CHOBERT et Marc HAUBOIS, le 06/12/2014
Patricia GRAF et Xavier BEZOULLE, le 14/02/2015
Martine CHEVALIER et Emile RICHARD le 18/04/2015



Michel ARCHENAULT, le 23/11/2014
Gérard BASCOULERGUE, le 26/02/2015
André CHEZEAUX, le 26/01/2015
Gisèle RENAULT, le 31/01/2015

L'OBELISQUE



Le carrefour de l'Obélisque aménagé en rond-point par le Conseil Départemental

En relation régulière avec les services du département, nous avons obtenu la mise en place d'un rond-point au carrefour de l'Obélisque. En effet, ce point de rencontre entre les départementales 402 et 25 est devenu particulièrement dangereux. Nous avons demandé il y a quelques années au département de préempter les terrains situés aux abords du croisement dans le but de réserver la place nécessaire à cet aménagement.



Ces travaux se dérouleront durant la période du 18 mai au 17 septembre 2015.

Ils nécessitent la mise en place de différentes mesures de restriction de la circulation au fur et à mesure de l'avancée des travaux, telles que des limitations de vitesse de 50km/h et 30km/h sur l'anneau, ainsi qu'un alternat par feux tricolores ou manuel dans les deux sens de circulation.



**Le Lien
de Saint Augustin**

**L'association des
Anciens vous informe
et vous invite.**

♥ **Les jeudis de 14 h à 18 h** dans la salle du conseil municipal en mairie.

Jeux de société : belote, tarot, triomino, rummy, scrabble...

Sans interruption pendant l'été.

♥ **Les lundis de 9 h 30 10 h 30.** dans la salle de fêtes, hors vacances scolaires : cours d'entretien physique, gymnastique douce, adaptée à chacun et chacune. Intervenante professionnelle de fitness. Pour les derniers cours jusqu'à la fin de la saison: 35 €, plus l'adhésion à l'association (20 €)

Inscription sur place

♥ **Des sorties et visites en covoiturage** (la dernière au Musée de la grand Guerre à Meaux, la prochaine au Parc des Félin)

Le prochain Petit Journal vous confirmera la date exacte de son rendez-vous annuel du grand week-end de début janvier, dans la salle de fêtes, prévu à ce jour pour les 9 et 10 janvier.

♥ **Samedi** après-midi **concours de belote**, ouvert à tous.

♥ **Dimanche** après-midi **galette des rois** avec sa coupe de champagne et **thé dansant** animé par Jame et son accordéon.

L'Aubetin prend sa source à Bouchy-Saint-Genest dans la Marne, à 48 km de Saint-Augustin par la route, et parcourt un peu plus de 60 km pour se jeter dans le Grand Morin, à Pommeuse. Le Grand Morin est lui-même un affluent de la Marne. (cf carte en fin d'article)

L'Aubetin est alimenté par des rus principalement sur sa rive droite, par exemple sur notre commune, le ru de l'Oursine.

Il se divise en double bras aussi bien à Saint-Augustin qu'à Mauperthuis et atteint 6 mètres de large dans sa partie aval la plus large.

Globalement, la qualité de l'Aubetin est bonne (bon état écologique et chimique), avec cependant une biodiversité peu riche. L'aval offre plus de diversité piscicole avec des espèces salmonicoles (telles que les truites farios) et cyprinicoles (goujons). Toutefois un certain nombre d'activités exercent des pressions qui risquent à terme de le dégrader.



Roue à aube du moulin de Laval à Mauperthuis

D'abord, il y a des secteurs où il a été rectifié et recalibré (c'est-à-dire qu'on a modifié son tracé, pour le rendre plus droit par exemple), en particulier entre Villiers-Saint-George et Amillis. Cela conduit à enlever une grande partie de la diversité du cours d'eau, de ses habitants et à retirer beaucoup de zones de reproduction.

Par ailleurs, de nombreux moulins étaient présents sur l'Aubetin (18). On peut encore admirer la roue à aube du moulin de Laval à Mauperthuis.



Le moulin de Saint Augustin

Ils sont transformés en résidence ou en entreprise comme le moulin de Mistou toujours à Mauperthuis, ou le moulin de Saint-Augustin (au Moulinet) en photo.

Comme ces moulins n'ont plus d'utilité aujourd'hui, ils créent des barrages. Ces entraves sont à l'origine de plans d'eau où les eaux deviennent stagnantes, se réchauffent et où des algues se développent de façon excessive. De plus, ces retenues engendrent des habitats très homogènes pour les poissons, ce qui ne favorise pas leur développement (les différents poissons ont besoin d'habitats différents et un même poisson a besoin d'habitats différents au cours de sa vie). Enfin, cela limite les déplacements des poissons qui ne peuvent pas remonter le courant comme ils en ont besoin pour leur reproduction. Des aménagements devraient être entrepris pour que les poissons ainsi que les sédiments puissent retrouver un mouvement plus vivant



L'Aubetin à Saint-Augustin

Ensuite, l'Aubetin est soumis aux apports agricoles (azote, phosphore et produits phytosanitaires) qui contribuent à déséquilibrer le milieu naturel.

Enfin, les périodes de sec (période d'étiage, de juillet à octobre) sont particulièrement marquées, amplifiées par des failles et des gouffres naturels qui court-circuitent les eaux. Les pompages des eaux (notamment agricoles) accentuent ces phénomènes car les prélèvements se font la plupart du temps pendant les périodes sèches. Là encore l'aval est un peu moins touché car il est alimenté par des sources de la nappe des Calcaires de la Brie.

Cependant, les collectivités impactent aussi la qualité de l'Aubetin, par leur assainissement insuffisant, notamment Villers-Saint-George et Saint-Augustin.

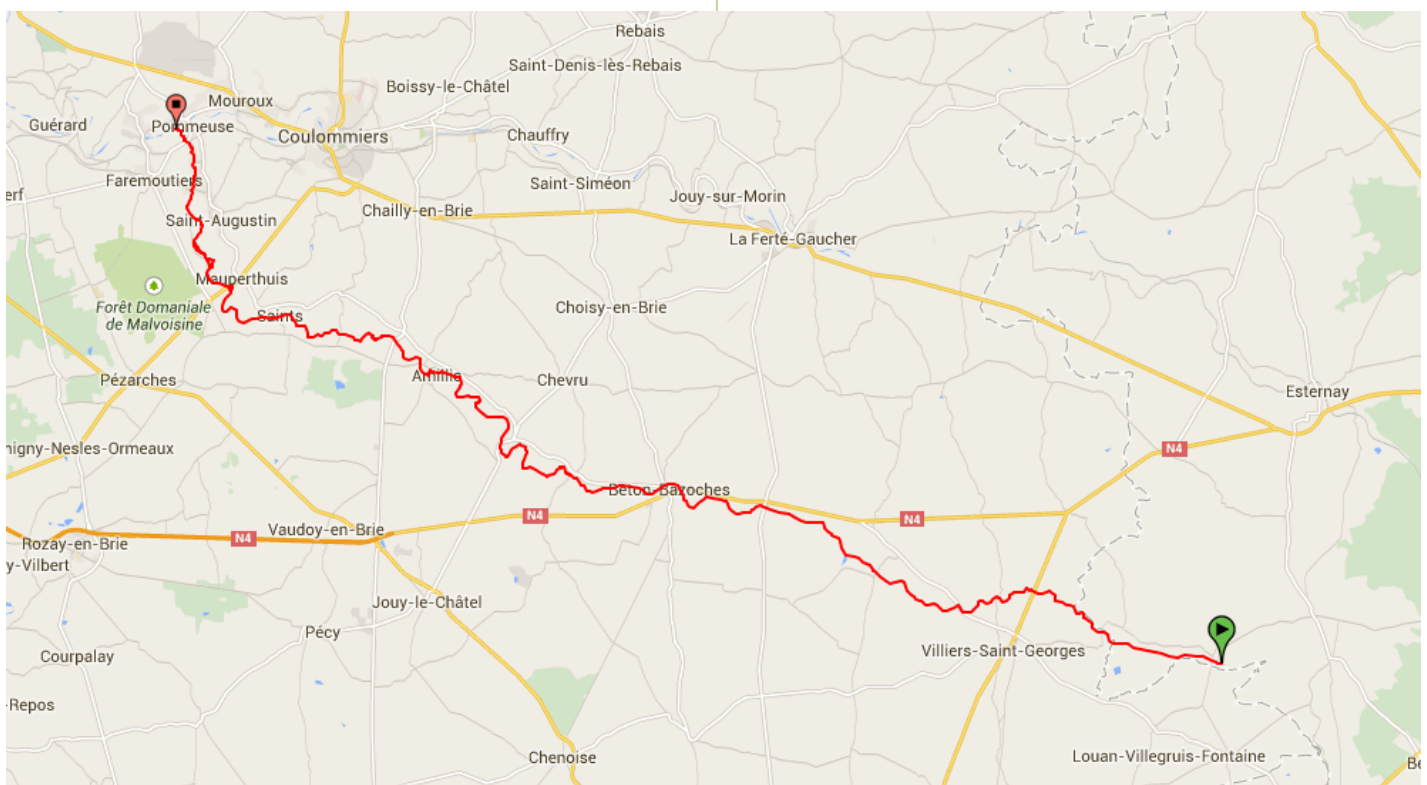
Pour ne parler que de notre commune, les grands travaux d'assainissement, actuellement en cours de raccordement, auront évidemment à terme un impact positif avec une nette amélioration de la qualité de l'eau rejetée.

La commune collabore également avec la société de pêche afin de poser de gros rochers dans certaines parties de la rivière, ce qui permet de recréer du courant et d'oxygéner l'eau.

Depuis 2009, la qualité écologique et chimique de l'Aubetin s'est améliorée et les organismes qui travaillent sur le bassin du Grand Morin, et donc de l'Aubetin, visent à une qualité satisfaisante dans un délai de 5 à 10 ans.

Toutefois, des incertitudes continuent de peser sur l'avenir. En particulier le changement climatique qui en accentuant le déficit hydraulique en été et les précipitations en hiver, augmente les conditions extrêmes.

Trajet de l'Aubetin



PÔLE MARAICHER DU VIEUX SAINT AUGUSTIN

Trois maraichers dynamiques et passionnés cultivent environs 6 ha sous le statut d'exploitant agricole à la ferme du Vieux Saint Augustin.

Les premiers à s'installer il y a 4 ans ont été Monsieur et Madame Philippe CARON et les deux autres, Monsieur Marc BIANCHI et Monsieur Boris CANAL, ont rejoint l'aventure depuis un an.

Tous trois sont maraichers BIO et cultivent une quarantaine de variétés de légumes de grande qualité.

A NOTER :

Certification Bio : Un organisme vérificateur vient contrôler sur place les factures et les produits, au moins une fois par an afin de vérifier qu'aucun pesticide n'est utilisé. A l'issue, il délivre et/ou reconduit la certification.

Nous commençons notre entretien avec M Caron au milieu de l'exploitation.

Il y a quatre ans vous vous êtes lancés..

Après une carrière dans l'industrie nous avons changé de vie. J'ai suivi une formation professionnelle de 9 mois, mais nous avons toujours été passionnés par le « jardinage », et nous réalisons aujourd'hui notre passion.

Combien de personnes travaillent sur l'exploitation ?

Nous sommes deux personnes à temps plein, mais nous accueillons fréquemment des stagiaires en formation. Qui deviennent exploitants à leur tour.

Vous êtes certifié BIO ?

Absolument. Mais la certification ne peut être acquise qu'après deux ans d'exploitation, en particulier pour permettre à la terre de retrouver son équilibre biologique. La certification peut être remise en cause à tout moment à la suite d'un contrôle...

Utilisez vous vos propres semences ?

Non, faire des semences est un métier à part entière. Nous restons fidèles à notre fournisseur.

Mme Caron nous fait visiter la « couveuse »...

C'est dans cette chambre noire que naissent les plants?



Oui, je mets une graine par motte de terreau et nous attendons que la première feuille sorte pour amener le plant dans une mini-serre...

Et nous voici dans la mini-serre...



Ici les plants grandissent et lorsqu'ils ont la taille voulue ils sont mis en pleine terre. Nous avons des tomates, du cerfeuil, des épinards, des radis, des piments...



Nous sommes rejoints par Marc Bianchi et Boris Canal qui sont occupés au démarrage de leur activité. En particulier, au montage d'une serre de 1500m².

Utilisez-vous l'eau de pluie ?

Dans la mesure du possible, nous pompons l'eau d'une mare qui récolte toutes les eaux de pluie des bâtiments. Mais Marc et Boris vont faire forer deux puits.

Qu'apportez-vous comme amendements à la terre en BIO ?

Nous utilisons presque exclusivement du compost de lin, des engrais verts et quelques apports organiques.

Quels sont vos circuits de distribution?

Nous avons opté pour une démarche exclusivement tournées vers les AMAP...

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une **Association pour le Maintien des Activités Paysannes**. Il en existe de plus en plus sur le territoire. A la base d'une AMAP, qui fonctionne sur le mode associatif, il y a un bureau qui gère l'association, des producteurs agricoles, et des adhérents qui veulent s'engager en faveur d'une agriculture raisonnée..

En quoi consiste cet engagement ?

Pour le producteur, il s'engage à livrer aux adhérents des produits de qualité, frais et de saison, en agriculture BIO, pour un prix équitable. Il s'engage également à cultiver dans le respect de la terre, de la biodiversité, à agir pour l'emploi par la formation de jeunes agriculteurs, et à développer l'aspect pédagogique sur la nature et l'environnement.



Et pour le consommateur ?

Nous préférons parler de « consom-acteur »... L'adhérent est acteur en ce sens qu'il s'engage à acheter un panier par semaine, et à participer activement à la vie de son AMAP. Il s'engage en amont du processus de production, par rapport au consommateur passif..

Il est donc très proche du producteur...

Tout à fait, nous connaissons personnellement tous nos « Amapiens » (*Ne pas prononcer le « s », quoique... Ndlr*). Ils sont d'ailleurs les bienvenus sur l'exploitation, et certains n'hésitent pas à donner un coup de main.

Tout se passe dans la convivialité et l'AMAP contribue très activement à la création de lien social dans les communes.

De quoi se compose un panier typique ?

Les paniers sont de taille différentes : petit (3-4kg), moyen et grand (un grand vaut deux pe-

tits). Ils sont composés de légumes diversifiés et varient bien sûr suivant la saison. Nous n'aurons pas de tomates en février... Nous aidons les adhérents à retrouver le lien avec les produits de saison, très souvent à découvrir des légumes inconnus.

Et le prix ?..

Le prix se situe autour de 10€ pour le petit panier et de 20€ pour le grand. Il est généralement inférieur à ce qu'on trouve en coopérative BIO.

L'adhérent vient chercher son panier à la ferme ?

Non, c'est l'AMAP qui se charge d'organiser la livraison. En général un local est mis à la disposition de l'association par la commune. Le producteur livre l'AMAP et des bénévoles de l'association préparent des paniers. La distribution est généralement l'occasion d'échanges chaleureux, parfois autour d'une collation où l'on s'échange des recettes.

Et vous ne pouvez donc pas vendre « à la ferme » aux habitants de Saint Augustin ?

Non, et nous regrettons de ne pas pouvoir faire profiter les habitants de Saint Augustin de la qualité de nos produits ! Pour cela il faudrait qu'il se crée une AMAP sur la commune, ce qui est tout à fait envisageable.

Nous remercions Mme et M. Caron pour leur accueil chaleureux, et nous profitons du Petit Journal pour lancer un appel en vue de créer une AMAP sur la commune : si la démarche vous intéresse, merci de vous faire connaître en Mairie. La commune vous apportera son soutien.



L'AMAP : DU PRODUCTEUR AU « CONSOM-ACTEUR »

Terrassement	BMTP	01.64.20.04.58 06.07.81.40.86
Jérôme HOS	Electricité générale	06.03.03.01.72
Plombier	Grégory BRUNEAUX	06.89.49.78.00
Maçon	Les Bâtitseurs de Seine-et-Marne	01.64.75.19.69
Menuisier	Blezy-Davalo SARL	01.64.20.81.70
Expertise et calcul de structures	JPS	01.64.20.01.70
Epame Paysages	Sylvain Niemann	06.37.71.08.19
Garagiste	Gérald BOULANGER	01.64.03.20.89
Lety Coiffure	Coiffure à domicile	06.51.59.87.16
Boulangerie	Fabrice BLEECKER	01.64.03.15.16
Boucherie	Patrick ROBICHE	01.64.03.15.05
ECO CHAUFFAGE BIOMASSE	Antoine CROMBEZ	06.25.94.41.36
Tous Services 77	Romain JOZON	06.45.70.60.89
Chenil dressage	Chantevent	01.64.65.02.64
SERVICES	Sous-préfecture	01.60.09.83.77
	Carte grise	01.60.09.83.36
	Unité d'action sociale	01.64.75.58.00
	Tribunal de Grande Instance	01.60.09.75.00
	Tribunal de Commerce	01.60.25.85.20
AGENCES PUBLIQUES	ERDF	08.10.79.55.53
	GRDF	01.64.33.15.16
	EAU	01.64.04.51.37
	PÔLE EMPLOI	3949
	CPAM	3646
	MISSION LOCALE	01.64.20.76.59
	C.A.F	01.64.83.72.72
NUMEROS D'URGENCE	POMPIERS	18
	URGENCES	112
	SAMU	15
	POLICE	17 ou 01.64.75.63.90
	GENDARMERIE	01.64.03.00.20
	Centre anti-poison	01.40.05.48.48
	SOS Drogue	113
	Enfance Maltraitée	119
	Sida Info Service	0800.840.800
PRATIQUE	Déchetterie	01.64.24.75.75
	Piscine de Coulommiers	01.64.20.81.12
	AUBINE	01.64.03.30.14
TAXIS	Pommeuse	01.64.03.55.98
	Coulommiers	06.08.62.47.45
	Mauperthuis	06.08.61.94.66



Responsable de la rédaction :
La commission Information - Communication

David HOGUET

Pour nous joindre : **01.64.03.15.12**
mairie-saintaugustin@wanadoo.fr

Ou par courrier à la mairie à l'intention de
La commission Information - Communication
Retrouvez votre Petit Journal en ligne :

<http://www.SaintAugustin77.fr>